

L'AGENDA

- JUILLET**
 - Dimanche 3 juillet** Kermesse-vente de La Rose des Vents
Salle du Temps Libre
 - Dimanche 31 juillet** Puces d'Été à Santé-Fé
organisées par le Comité des Fêtes - *Place de l'Eglise*
- JUILLET/AOUT**
 - Tous les jeudis,** Marchés des producteurs de pays
à partir de 17 heures - *Place de l'Eglise*
- AOUT**
 - Du Samedi 23 juillet au Dimanche 7 août** 4^e Biennale Internationale d'Aquarelles
La Grande Salle et Salle du Temps Libre
 - Lundi 1^{er} août** Cérémonie du Thé
organisée par le Syndicat des Initiatives - *Place de l'Eglise*
 - Mercredi 31 août** Don du sang - *Salle du Temps Libre*
- SEPTEMBRE**
 - Du Vendredi 9 au Dimanche 11 septembre** Fête annuelle - organisée par le Comité des Fêtes
 - Samedi 17 et Dimanche 18 septembre** Fête de la batteuse et défilé de vieux tracteurs
dans le bourg
organisés par l'Association des Passionnés du Patrimoine Rural de Ste Féréole et sa Région
- OCTOBRE**
 - Dimanche 9 octobre** Apéritif Communal - *Place de l'Eglise*
- NOVEMBRE**
 - Samedi 26 novembre** LOTO du Foot - *La Grande Salle*
- DECEMBRE**
 - Mardi 27 décembre** Don du sang - *Salle du Temps Libre*
 - Samedi 31 décembre** Réveillon de la Saint-Sylvestre - *La Grande Salle*

Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole - 3, Square du 14 Juillet - 19270 Sainte-Féréole
Tél. 05 55 85 78 00 - Fax 05 55 85 66 65
Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr - www.sainte-fereole.fr
Assistance à la rédaction : **Atelier écritures** - Brive

NUMÉROS UTILES

Mairie	05 55 85 78 00
Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - le samedi de 8 h 30 à 11 h (<i>fermée en juillet et en août</i>).	
École primaire	05 55 85 78 53
École maternelle	05 55 85 68 67
Maison de l'enfance	05 55 84 25 87
Espace jeunes	09 60 37 90 92
Médecins	
KIM Francis	05 55 85 76 52
PARAUD Jean Henri	05 55 18 08 63
Infirmières	
M ^{mes} DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT	05 55 85 65 91
Podologue	
DELPY Caroline	05 55 22 17 28
Kinésithérapeute	
CERMAK Vladimir	05 55 22 15 54
Pharmacie	
COUDERC Emmanuelle	05 55 85 68 72
Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac	05 55 85 73 79
Permanence en Mairie	1 ^{er} mardi de chaque mois de 14 h à 15 h 30
Assistante Sociale MSD Brive Est :	05 19 07 81 31
M ^{me} Françoise PESTEL-BESSE présente en Mairie les 2 ^e et 4 ^e mardis de chaque mois (<i>sur rendez-vous</i>).	
Mission Locale	05 55 17 73 00
Pour les jeunes de 16 à 25 ans (<i>sur rendez-vous une fois par mois</i>)	
Maison d'accueil spécialisée	05 55 85 66 43
La Poste	05 55 85 74 00
Lundi - mardi - jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h - Mercredi de 9 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 15 h. Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 50.	
TAXI	
Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communale d'Action Social :	
Déplacement sur la commune (<i>dans la limite de 12 km aller/retour</i>) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif. M ^{me} PATRY au 06 72 28 18 34 ou M ^{me} GAMBOA au 06 16 79 94 94. Le montant de la prise en charge du taxi (2€) reste à la charge de l'utilisateur.	
Transport à la demande par l'AGGLO	
Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2€ l'aller-retour.	
AGGLO	
Service assainissement	05 55 74 70 15
Déchetterie Malemort	05 55 92 07 18
Lundi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et mardi de 9 h à 12 h.	
Gendarmerie de Donzenac	05 55 85 69 50
Sapeurs Pompiers	18 ou 112 (<i>portables</i>)
SMUR	15
Police Secours	17



Sommaire

- Edito ● p 3
- Finances ● p 4-7
- Démographie ● p 8-9
- Actu ● p 10-15
- En Bref ● p 16-18
- Associations ● p 19-25
- Comptes Rendus ● p 26-30
- Etat Civil ● p 31
- Agenda ● p 32

Bulletin Municipal

Bienvenue à Sainte-Féréole !
Je m'appelle Chadeauto,
le château d'eau !



Les EXPLORATEURS Sainte-Féréole

Infos municipales

Des Aides Economiques Territorialisées



pour les entreprises
du Commerce
de l'Industrie
et de l'Artisanat

AGGLO
de Brive
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Afin de soutenir l'investissement lié à la création, la reprise ou le développement des entreprises, le Conseil Régional accorde des aides aux entreprises relevant du secteur du commerce de détail, de l'artisanat de services et de production, de l'industrie. Ce dispositif propose un accompagnement aux projets individuels de création, reprise et développement d'activités et permet aux porteurs de projets de pouvoir solliciter une aide financière accordée par le Conseil Régional (sous réserve d'éligibilité).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le

05.55.20.89.20 ou
economieouestcorrezien@orange.fr

Permanence des Services Bancaires et Postaux



Nous vous informons que le Crédit Agricole Centre France tient une permanence hebdomadaire avec son agence Mobile :

le MERCREDI après midi de 14 h à 16 h 30 sur la place Pierre Chaumeil. Ce service de proximité est équipé comme une agence traditionnelle et vous pourrez y effectuer toutes les opérations en matière de Banque et d'Assurance (*Devis Gratuit*)

Pour votre information, la Banque Mobile peut se déplacer également à votre domicile si vous le souhaitez

Vous pouvez nous joindre au
06 33 58 49 62

Les ELECTIONS en 2017

- Les élections ont lieu à **La Grande Salle** (Salle du Stade)
- Vous devez vous présenter au bureau de vote figurant sur votre carte électorale, **muni d'une pièce d'identité (avec photo)**

Les bureaux de vote sont ouverts sans interruption de 8 heures à 18 heures, Désormais, pour l'élection présidentielle, les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 19 heures,

- Si vous votez par **procuration**, celle-ci doit être établie auprès soit du commissariat de police, soit de la gendarmerie, soit du tribunal d'instance. Vous pouvez télécharger l'imprimé (cerfa n°14952*01) sur le site : **www.service-public.fr**. Il devra être complété puis imprimé et déposé auprès des autorités compétentes (gendarmerie, commissariat ou tribunal).

ELECTIONS PRESIDENTIELLES
23 Avril et 7 Mai 2016 (de 8 heures à 19 heures)

ELECTIONS LEGISLATIVES
11 et 17 Juin 2016 (de 8 heures à 18 heures)

Information et Rappel

Vous avez changé de commune de résidence ?
Ou vous avez changé d'adresse ?

Venez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre pour pouvoir voter sur Sainte-Féréole en 2017.

Comment s'inscrire sur la liste électorale ?

Pour vous inscrire sur la liste électorale de Sainte-Féréole, il vous suffit de vous présenter en Mairie.

Les pièces à prévoir pour l'inscription :

- Une pièce d'identité en cours de validité.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

(quittance électricité/gaz, facture d'eau, quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable ...)

L'imprimé d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune www.sainte-feréole.fr

Nouvelle Installation

Changement de Propriétaire à la Pharmacie

La Pharmacie CROUCHET change de titulaire au 1^{er} Juillet 2016 et devient

La Pharmacie de Sainte-Féréole

Docteur en Pharmacie
Emmanuelle COUDERC

Horaires d'Été

Lundi : 15 h à 19 h
Du mardi au vendredi : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Samedi : 15 h à 19 h

Fermeture annuelle

Du 14 au 21 août

A compter du 1^{er} septembre 2016

La pharmacie sera ouverte :
Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Samedi : 9 h à 13 h



Rappel jours et horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi

9 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 15 h 00

Mercredi

9 h 15 - 12 h 00
13 h 30 - 15 h 00

Vendredi

9 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 50

Enviabile...

ÉDITO



C'est par ce mot assez élogieux que Madame Marie-Pierre PORTE trésorière principale d'Allasac a terminé devant le Conseil Municipal du 12 février son analyse de la situation financière de la commune pour 2015.

Ce qualificatif d'enviable prend tout son sens quand on sait que Madame PORTE est fonctionnaire du Ministère des Finances et neutre et indépendante par rapport à la gestion de notre commune. Seuls les chiffres et les comparaisons non partisans avec les communes corréziennes de la même strate constituent sa base de travail.

Enviabile... oui... mais après...

Après, le travail doit continuer car dans une collectivité, il n'est jamais terminé.

Les travaux de la mise aux normes de la mairie avancent et nous devrions retrouver une nouvelle mairie pour le 1^{er} septembre 2016.

Votre conseil municipal a décidé de rénover en 2017 l'ensemble scolaire (maternelle et primaire), hors restaurant, qui fera l'objet d'une tranche de travaux en 2018 ou 2019.

Cette rénovation porte sur plus de 1 000 m² de surface et est chiffrée aujourd'hui à 240 000 € TTC. Le montage du dossier et la sollicitation des partenaires financiers se feront dans les mois à venir.

Un autre projet important portant sur la mise en place d'une résidence Autonomie est en réflexion et sera présenté pour discussion au CCAS et au Conseil Municipal dans les prochains mois.

Il s'agit là d'un dossier dont la construction avoisinera les 2 millions d'euros et les travaux débuteront en 2018.

Enviabile... oui...

et c'est grâce à ce mot et surtout à ce qu'il renferme que nous pouvons nous projeter dans le futur et envisager l'avenir avec confiance mais en sachant que, comme toutes les autres collectivités, les baisses drastiques des dotations de l'Etat vont nous obliger à redoubler de vigilance.

Amicalement,
Le maire, Henri SOULIER

Opérations de Fonctionnement	En euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate des communes du département
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	1 243 529	660	850
► Dont : Produits de fonctionnement réels	1 243 529	660	799
► <i>Dont : Impôts locaux</i>	473 950	252	262
► <i>Fiscalité reversée par la CABB</i>	111 729	59	133
► <i>Autres impôts et taxes</i>	82 762	44	37
► <i>Dotations globale de fonctionnement</i>	322 160	171	201
► <i>Autres dotations et participations</i>	105 504	56	49
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	912 046	484	698
► Dont : Charges de fonctionnement réelles	911 085	484	646
► <i>Dont : Charges du personnel (montant net)</i>	416 988	221	307
► <i>Achat et charges externes (montants nets)</i>	408 143	217	197
► <i>Subventions versées</i>	11 257	6	34
► <i>Charges financières</i>	280	0	29
► <i>Contingents</i>	3 979	2	31
Résultat comptable = A-B = R	331 483	176	152
Capacité d'autofinancement brut = CAF	332 444	177	153

Charges de fonctionnement réelles

- ...Dont : Charges du personnel (montant net)
- ...Achat et charges externes (montants nets)
- ...Subventions versées



Produits de fonctionnement réels

- ...Dont : Impôts locaux
- ...Autres impôts et taxes
- ...Autres dotations et participations
- ...Fiscalité reversée par la CABB
- ...Dotation globale de fonctionnement



Opérations d'Investissement	En euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate des communes du département
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT BUDGETAIRES = C	648 769	345	421
► Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	359 384	191	142
► <i>Dettes bancaires et assimilés</i>	0	0	57
► <i>Autres dettes à moyen long terme</i>	1 300	1	1
► <i>Subventions reçues</i>	88 044	47	103
► <i>FCTVA</i>	80 929	43	43
► <i>Autres fonds globalisés d'investissements</i>	49 827	26	6
► <i>Amortissements</i>	961	1	4
► <i>Provisions</i>	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT BUDGETAIRES = D	746 443	396	395
► Dont : Dépenses d'équipement	734 770	390	276
► <i>Remboursement de dettes bancaires et assimilés</i>	6 000	3	81
► <i>Remboursement des autres dettes à moyen terme</i>	1 000	1	6
► <i>Reprise sur amortissements et provisions</i>	0	0	0
► <i>Charges à répartir</i>	0	0	0
► <i>Immobilisations affectées, concédées</i>	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D-C = E	97 674	52	-26
Besoin de financement de la section d'investissement	97 674	52	-25
Résultat d'ensemble = R-E	233 809	124	176

Charges d'investissement

- ...Dont : Dépenses d'équipement
- ...Remboursement de dettes bancaires et assimilés
- ...Remboursement des autres dettes à moyen terme



Ressources d'investissement

- ...Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés
- ...Dettes bancaires et assimilés
- ...Autres dettes à moyen long terme
- ...Subventions reçues
- ...FCTVA



Détail des programmes d'investissement 2015

Programme	Dépenses	Recettes
► <i>Éclairage public</i>	17 070	6 523
► <i>Mobilier divers</i>	166 088	45 921
► <i>Voirie communale (régie et marché public)</i>	1 583	1 470
► <i>Signalisation</i>	3 719	1 470
► <i>Restauration vitraux</i>	369 188	35 618
► <i>Aménagement place de l'église</i>	8 661	356
► <i>Travaux bâtiments communaux</i>	1 935	1 470
► <i>Aide à la rénovation des façades</i>	121 133	35 618
► <i>Maison de la nature</i>	732	356
► <i>Réfection école maternelle</i>	17 531	356
► <i>Réfection WC école primaire</i>	14 041	356
► <i>Réfection mairie et son accessibilité</i>	6 000	356
► <i>Logiciel cimetière</i>	11 760	356
► <i>Panneaux acoustique maison des associations</i>		356

Opérations de Fonctionnement

	RECETTES		DÉPENSES	
	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2015	Budget 2016
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	1 246 155	1 271 438	TOTAL des DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	1 246 155
Produits de fonctionnement réels	1 246 155	1 271 438	Charges de fonctionnement réelles	971 112
► <i>Dont : Atténuations de charges</i>	39 000	41 000	► <i>Dont : Charges à caractère général</i>	419 392
► <i>Produits services, domaine et ventes diverses</i>	97 450	108 400	► <i>Charges de personnel</i>	466 620
► <i>Impôts et taxes</i>	657 095	684 678	► <i>Autres charges de gestion courante</i>	82 900
► <i>Dotations et participations</i>	416 910	402 460	► <i>Charges financières</i>	2 000
► <i>Autres produits de gestion courante</i>	29 600	31 800	► <i>Charges exceptionnelles</i>	200
► <i>Produits exceptionnels</i>	6 100	3 100	► <i>Dépenses imprévues</i>	0
			Dépenses d'ordre de fonctionnement	275 043
			► <i>Virement à la section d'investissement</i>	274 082
			► <i>Amortissement</i>	961

Opérations d'Investissement

	RECETTES		DÉPENSES	
	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2015	Budget 2016
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	1 081 872	1 172 698	TOTAL des DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	1 081 872
Recettes d'investissement réelles	806 829	889 132	Charges d'investissement réelles	824 645
► <i>Emprunts et dettes assimilées</i>	305 952	394 949	► <i>Dont : Opérations d'équipements</i>	816 145
► <i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	22 663	0	► <i>Emprunts et dettes assimilées</i>	6 000
► <i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	116 330	160 200	► <i>Cautiionnements</i>	2 500
► <i>Cautiionnements</i>	359 384	331 483		
	2 500	2 500	Dépenses d'ordre d'investissement	257 227
Recettes d'ordre d'investissement	275 043	283 566	► <i>Dont : Soldes d'exécution négatif</i>	257 227
► <i>Amortissement</i>	961	1 348		
► <i>Virement à la section d'investissement</i>	274 082	282 218		

Détail des programmes d'investissement 2016

Programme	Reports 2015	Tranche 2016	Total Budget	Subventions
► <i>Mobilier divers</i>		10 000	10 000	
► <i>Voirie communale</i>		30 000	30 000	
► <i>Voirie communale - Marchés publics</i>		175 000	175 000	56 984
► <i>Signalisation</i>		10 000	10 000	
► <i>Restauration vitraux</i>				3 965
► <i>Aménagement Place de l'Eglise</i>	47 329		47 329	116 400
► <i>Travaux bâtiments communaux</i>	3 390	30 000	33 390	5 019
► <i>Aide à la rénovation des façades</i>	2 797	8 700	11 497	
► <i>Maison de la Nature</i>	2 088	1 100	3 188	
► <i>Réfection mairie et son accessibilité</i>	500	240 000	240 000	157 660
► <i>Logiciel cimetière</i>			500	
► <i>Skate park</i>		25 000	25 000	6 250
► <i>Programme école numérique</i>		7 000	7 000	2 800

FINANCES/BUDGET

Commune de Sainte-Féréole

Principaux constats issus des données du compte de gestion 2015

"Rapport de Madame Marie-Pierre PORTE, trésorière principale d'Allasac devant le conseil Municipal du 12 février 2016."



I LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT

A) Les charges de fonctionnement réelles accusent une baisse de 2,6% ce qui témoigne du souci de la commune de maîtriser ses coûts.

Elles représentent un montant de 484 euros par habitant et par an contre 646 euros en moyenne pour les communes du département de même strate.

- Dans ce cadre, *les charges de personnel diminuent de 3,2 %* par rapport à 2014. Elles représentent un montant de 221 euros par habitant contre 307 euros en moyenne pour les communes corréziennes de profil démographique identique.

Cette baisse s'explique essentiellement par une rationalisation du recrutement des contractuels saisonniers et par une diminution des dépenses de personnel extérieur liées aux activités périscolaires.

- *Les autres postes de charges sont globalement en diminution*

Le poste charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparation, fluides, assurances) est globalement stable (+0,8%) par rapport à 2014 (+3570 euros)

Les charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions et participation) sont en repli de 5,3 % (-6500 euros) du fait notamment de la baisse des subventions versées de plus de 3000 euros.

Enfin, **les charges financières d'un montant annuel de 280 euros seulement**, ont diminué de plus de 10 000 euros en lien avec la politique « zéro endettement » poursuivie par la Commune.

Ainsi en 2015, et grâce aux efforts consentis par la Commune, le ratio de rigidité des charges structurelles qui mesure le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles (personnel, intérêts d'emprunt, contingents) est de 0,34 soit un taux nettement inférieur à la valeur médiane (0,41) et a fortiori à la valeur d'alerte (0,56).

B) Dans le même temps, les produits de fonctionnement réels poursuivent leur baisse en lien avec le recul des concours de l'état.

En 2015, cette baisse est de 4 % et représente un montant annuel de 51 736 euros. Autrement dit sur les deux dernières années, la Commune a perdu près de 107 000 euros de recettes de fonctionnement.

- *Ainsi, la Dotation globale de fonctionnement a reculé de 15 %* soit une baisse d'un montant de 60 217 euros en 2015 (le double de la diminution intervenue entre 2013 et 2014 : -30569 euros).

- Dans le même temps *les ressources fiscales de la Commune ont progressé de 3 %* (+21 542 euros) du fait exclusivement de la progression du produit des impôts locaux. En effet, les reversements de fiscalité de la CABB et les autres impôts et taxes sont restés globalement stables par rapport à 2014.

La Commune ayant fait le choix de ne pas augmenter les taux, cette hausse du produit de la fiscalité directe locale s'explique exclusivement par le dynamisme des bases des trois taxes ménages et en particulier celle de la taxe d'habitation. Celle-ci progresse en effet de 7 % en 2015 (soit une augmentation de produits de + 14500 euros).

- *Les produits des services et les autres produits de gestion courante progressent de 11 %.* Cette hausse concerne principalement les droits d'entrée de la piscine, les produits des services périscolaires et d'enseignement ainsi que la location des différentes salles de la Commune.

- *Enfin les produits exceptionnels* accusent une baisse de 14 700 euros. En 2014 en effet, des recettes correspondant au dédommagement des frais engagés par la Commune pour la viabilisation du terrain des Villas Family avaient été prises en charge.

Les efforts réalisés par la Commune pour maîtriser ses coûts de fonctionnement ont ainsi permis d'amortir la baisse des dotations de l'Etat, sans pour autant la neutraliser.

B) En effet, sa CAF brute enregistre une baisse de 7,49% (Celle-ci passant de 359 387 à 332 442 euros).

Cette capacité d'autofinancement n'en reste pas moins de **très bon niveau**. Elle représente un montant de 177 euros par habitant et par an contre 153 euros en moyenne pour les communes de la même strate.

Surtout, cette épargne brute équivaut à 287% des produits de fonctionnement.

Ce constat est confirmé par le montant de la **CAF nette** (c'est-à-dire la CAF diminuée du remboursement du capital de la dette).

En effet, celle-ci s'élève à 326 444 euros soit un montant de 173 euros par habitant et par an contre 72 euros seulement pour les communes corréziennes de la même strate.

Autrement dit **la ressource que la Commune de STE FEROLE est parvenue à dégager sur sa seule section de fonctionnement pour financer ses équipements est plus de 2 fois supérieure à la moyenne départementale.**

Cet excellent niveau de CAF nette est le résultat combiné d'une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement et de la politique de désendettement menée par la Commune.

II LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT.

A) Les dépenses d'investissement ont progressé de 38% par rapport à 2014 et s'élèvent à 741 769 euros.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dépenses d'équipement.

- En effet, *les dépenses liées au remboursement des emprunts et des autres dettes sont stables par rapport à 2014.* Elles s'élèvent à 7000 euros annuel, dont 6000 euros seulement au titre du remboursement du capital de la dette soit un montant de 3 euros par habitant et par an contre 81 euros en moyenne pour les Communes corréziennes de même strate.

- En revanche *les dépenses d'équipement de 2015* se sont élevées à 734 768 euros ce qui représente **une hausse de 39 %** par rapport à 2014.

- La Commune renoue donc avec l'investissement même si c'est dans des proportions moindres par rapport au mandat précédent. À titre de comparaison, ces dépenses d'équipement représentent un montant de 390 euros par habitant et par an contre 276 euros en moyenne pour les Communes de la même strate.

Les principales opérations se répartissent ainsi : aménagement de la place du marché (369 000 euros en 2015), construction de la maison de la nature (120 000 euros) et travaux de voirie (133 500 euros).

B) Pour les financer, la commune a fait le choix de mobiliser ses fonds propres, sans recours à l'emprunt, conformément à sa politique d'endettement «zéro».

- Le seul financement extérieur dont elle a bénéficié est le dispositif de préfinancement du FCTVA de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 63 650 euros (simple avance à taux zéro du montant de FCTVA à percevoir en 2016 sur les travaux 2015).

- Le restant des dépenses d'investissement a donc été financé grâce à la mobilisation :

- De son épargne brute (332 442 euros, v° supra)
- De dotations et subventions d'équipement à hauteur de 218 000 euros dont 80 829 euros de FCTVA.

- De ses réserves (son fonds de roulement) qui, au 1^{er} janvier 2015, se portaient à 102 158 euros.

- Bien que conséquents, ces fonds propres n'ont cependant pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses d'investissement.

Il en résulte qu'à la fin de l'exercice 2015, le fonds de roulement de la Commune est négatif à hauteur de 23 422 euros.

III LES EQUILIBRES FINANCIERS

- Dans l'absolu, l'existence d'un fonds de roulement négatif est signe d'un déséquilibre de la partie haute du bilan de la Commune. Les ressources stables n'ont pas suffi à financer les emplois stables (dépenses d'équipement).

- Ce déséquilibre doit toutefois être relativisé : D'une part en effet, la Commune a fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ses équipements alors pourtant que son endettement actuel est quasi nul. Au 31/12/2015 l'encours total de sa dette est de 2364 euros seulement, ce qui représente un montant dérisoire de 1euro par habitant et par an contre 673 euros en moyenne pour les Communes corréziennes de même strate.

En outre il ressort des restes à réaliser que la totalité des subventions attendues par la Commune pour financer ses dépenses d'équipement de l'exercice 2015 n'a pas été versée par les organismes financeurs (conseil départemental etc.). Le retard dans le versement de ces subventions participe en quelque sorte à la dégradation du fonds de roulement.

- Il n'en reste pas moins vrai que cette insuffisance du fonds de roulement **fragilise la trésorerie de la Commune.**

En effet le fonds de roulement a en principe vocation à couvrir le besoin de trésorerie que génère le décalage dans le temps entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Or en 2015, ce besoin en fonds de roulement s'est élevé à 18 505 euros (la vente des terrains du lotissement le Colombier moins rapide qu'escomptée explique en grande partie l'existence de ce besoin de financement).

Le fonds de roulement étant négatif, le besoin en fonds de roulement n'a pu être couvert **et la trésorerie de la commune à la fin de l'exercice est négative à hauteur de 41 924 euros.**

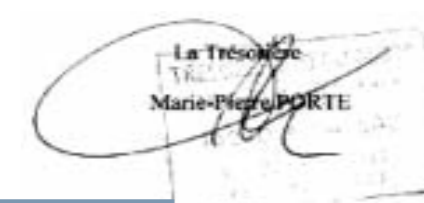
Ce qui veut dire que le compte de disponibilité de la Commune (forcément positif) est abondé en grande partie par le recours à des lignes de trésorerie et qu'en conséquence une partie de ses dépenses d'investissement, fut-elle modeste, se trouve financée au moyen de ressources à court terme.

- Pour rétablir l'équilibre de son bilan (et renouer avec les excédents budgétaires) tout en conservant un endettement nul, la Commune devra donc s'efforcer, à l'avenir, de ramener son niveau d'équipement à hauteur de son financement disponible.

Sous cette réserve,

il apparaît que la Commune de SAINTE-FEROLE jouit d'une situation financière enviable.

Son souci constant de maintenir un haut niveau d'autofinancement grâce à une bonne maîtrise de ses charges de gestion lui permet en effet de poursuivre une politique d'investissement dynamique tout en conservant un endettement nul. ■



1^{ère} partie LA DEMOGRAPHIE DE LA COMMUNE

Chiffres issus de l'INSEE, de Pôle Emploi et de la Mairie.

► DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Résultats des recensements

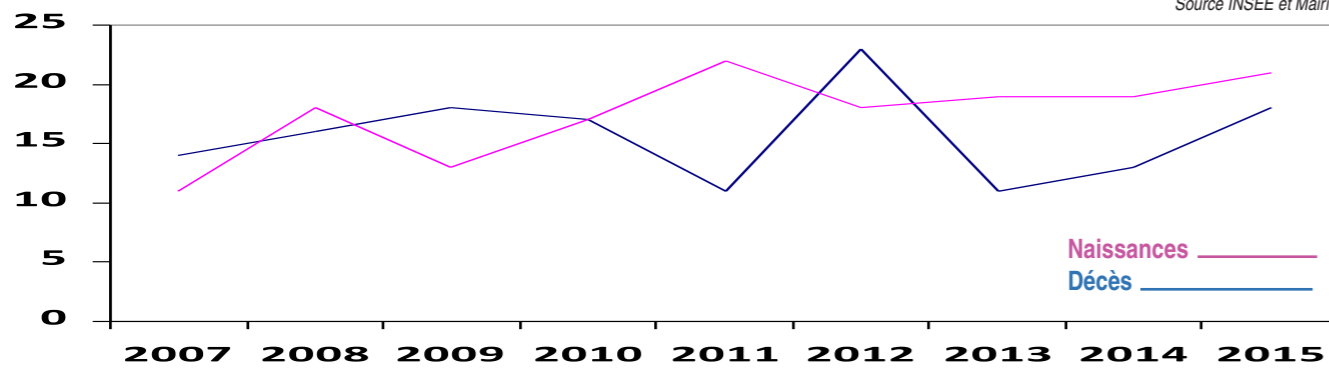
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2016 (Estimation INSEE)
Population	1 302	1 303	1 449	1 568	1 605	1 733	1 824	1 885
Densité moyenne (hab./km ²)	36,6	36,6	40,7	44,1	45,1	48,7	51,3	53

Source INSEE

Naissances et décès

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Naissances	11	18	13	17	22	18	19	19	21
Décès	14	16	18	17	11	23	11	13	18

Source INSEE et Mairie

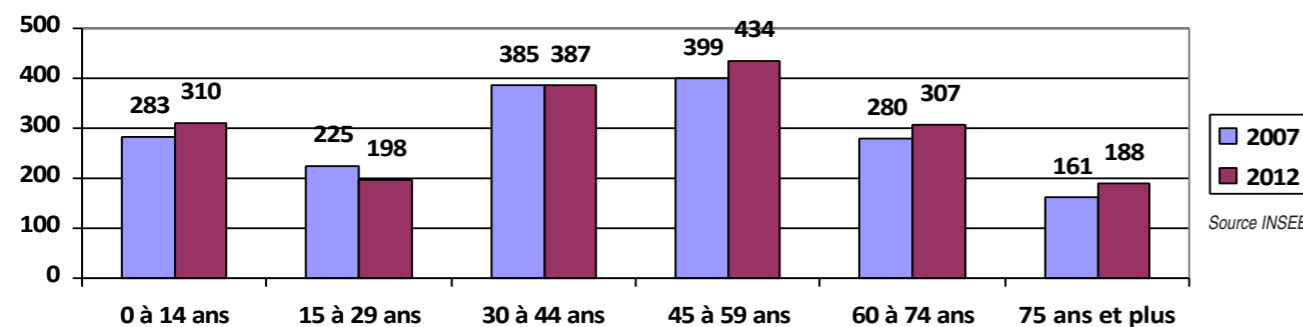


Population par grandes tranches d'âges (chiffres du dernier recensement en 2012)

	2012 : 1 824 habitants		2007 : 1 733 habitants	
0 à 14 ans	310	17 %	283	16,3 %
15 à 29 ans	198	10,8 %	225	13 %
30 à 44 ans	387	21,2 %	385	22,2 %
45 à 59 ans	434	23,8 %	399	23 %
60 à 74 ans	307	16,8 %	280	16,2 %
75 ans ou plus	188	10,3 %	161	9,3 %

Source INSEE

Évolution de la population entre 2007 et 2012



Source INSEE

► DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Chiffres issus de l'INSEE et de POLE EMPLOI

Population fiscale au 1^{er} janvier 2015

	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	1 883 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	1 018			
Part des foyers non imposables	35,3 %	40,9 %	41,9 %	37,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	25 701	22 382	22 923	25 506

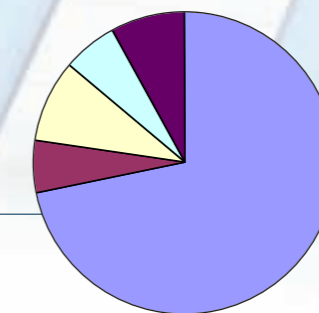
Source INSEE

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012 (date du dernier recensement)

	Population de 15 à 64 ans	ACTIFS (personnes en activité et personnes sans emploi)		ACTIFS AYANT UN EMPLOI		ACTIFS SANS EMPLOI (chômeurs)	
		Nombre	Taux d'activité en %	Nombre	Taux d'emploi en %	Nombre	Taux en %
Ensemble	1139	879	77,2	817	71,8	62	5,40
15 à 24 ans	114	47	41,6	38	33,6	9	7,89
25 à 54 ans	755	682	90,4	637	84,3	45	5,96
55 à 64 ans	270	150	55,3	143	52,8	7	2,59
Hommes	572	434	75,9	409	71,6	25	4,37
15 à 24 ans	61	25	41,0	21	34,4	4	6,58
25 à 54 ans	370	341	92,2	324	87,6	17	4,59
55 à 64 ans	141	68	48,2	64	45,4	4	2,84
Femmes	567	445	78,5	408	72,0	37	6,52
15 à 24 ans	52	22	42,3	17	32,7	5	9,62
25 à 54 ans	385	341	88,6	312	81,1	31	8,05
55 à 64 ans	130	82	63,1	79	60,8	3	2,31

Source INSEE

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Actifs ayant un emploi	81,80%
Actifs sans emploi	5,40%
Retraités	8,90%
Etudiants	5,80%
Autres inactifs	8,20%

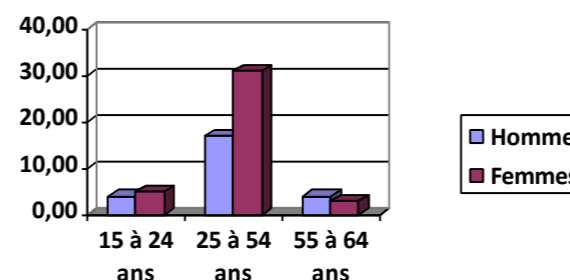
Source INSEE

Répartition des chômeurs de 15 ans à 64 ans par sexe et âge

Source INSEE et Pôle Emploi

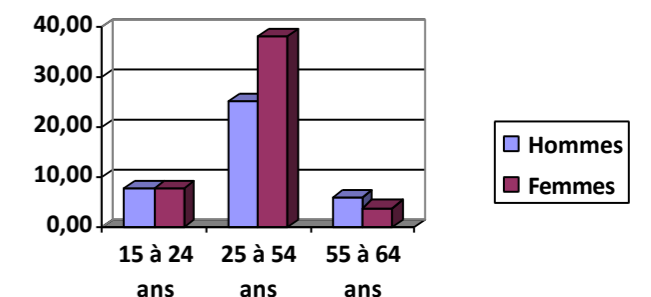
En 2012

Le nombre de chômeurs est de 5,4% de la population



Au 31 mai 2016

Le nombre de chômeurs est de 8,7% de la population





Entrée Mairie

► Point sur l'avancée des travaux

Les travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la mairie ont débuté fin janvier avec les travaux de démolition.

Les travaux se déroulent normalement et le calendrier est quasiment respecté.

Le réaménagement des bureaux dans les nouveaux locaux de la mairie est prévu dans le courant du mois de septembre.



Escalier



Bureaux vus de l'intérieur



Elevateur PMR
rez de chaussée



Salle du Conseil et des Mariages

Accessibilité et Réaménagement de la Mairie



Accueil

Travaux sur les Routes et à l'Étang Communal

► À la Route des Prades

Le revêtement de la route des Prades entre sa limite avec la commune de Malemort et le village va être réalisé dans le courant de l'été. Aux endroits où la chaussée s'est déformée, des purges (substitution des matériaux non porteurs par des matériaux sains) sont programmées.

Dans la partie entre la route de la Rebeyrotte et Malemort, une reprise des fossés et des traversées busées permettront un meilleur écoulement des eaux qui s'écoulent des terrains en amont. L'ensemble de

la voie sera ensuite recouverte d'un enrobé à froid, pour assurer sa pérennité. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SIORAT pour un montant de **38 341 € H.T.** dont **15 336 €** de subvention accordée par le Conseil Départemental.

► À l'Étang Communal

Durant l'hiver, les abords de l'étang communal situé sous le village de gîtes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, ont subi un nettoyage efficace afin de lui redonner un aspect plus aéré et propice à la

promenade : débroussaillage, élagage et recépage des bosquets, mise en place d'une bache sur le talus de la chaussée.

Ces travaux importants étaient nécessaires pour que l'étang retrouve un cadre agréable et bucolique.

Dès cet été, en fonction des disponibilités et des conditions climatiques, les travaux annoncés dans le précédent bulletin (voirie interne de la Vacherie Basse et route de Lestang) sont également programmés. ■



Travaux élagage route du barrage



► Dans la continuité des travaux de voirie réalisés depuis plusieurs années, la commune envisage prochainement la réfection de la route dite du barrage allant du Moulin bas à Profechoux.

Sur cette route, la présence de nombreux arbres et la configuration particulière des lieux (parcelles très pentues et nature du sol) généraient régulièrement des chutes d'arbres ou de branches sur la chaussée, ce qui engendrait quasi systématiquement l'interruption de la circulation, mais également un danger certain pour les usagers de cette route. Il était donc impossible d'engager de tels travaux sans au préalable régler ce problème de chute d'arbres ou de branches. Aussi, un courrier a été adressé mi-février à tous les propriétaires riverains leur demandant de procéder à l'abattage ou à l'élagage de leurs arbres.

Chacun a répondu favorablement et la moitié de l'élagage a été réalisé par l'entreprise MOUNIER entre le 10 avril et le 23 avril.

Parallèlement, et en étroite collaboration avec la commune de Malemort, la route a été totalement fermée à la circulation.

Les personnes susceptibles d'emprunter cette route, qu'ils habitent Sainte-Féréole ou Saint-Hilaire-Peyroux, ont été informées individuellement par courrier et aucune difficulté n'a été relevée.

Face à l'ampleur de la tâche, une deuxième tranche de travaux d'abattage et d'élagage reste à réaliser. Elle le sera vraisemblablement à l'automne 2016.

Les travaux de voirie devraient quant à eux être réalisés au printemps 2017. ■

Flash de dernière minute

Suite au gros orage qui s'est produit sur une partie de la commune le mardi 7 juin et qui a provoqué des dégâts importants, nous tenons à remercier l'équipe technique, qui a une fois de plus fait preuve de réactivité et d'efficacité pour permettre à chacun de continuer ses activités. Il faut cependant rappeler à chacun ses responsabilités et son sens civique.

Quelques points importants :

- L'équipe technique, malgré toute sa bonne volonté ne peut être présente partout en même temps,
- Lors de phénomènes météo d'ampleur inhabituelle, comme ce fut le cas, il n'y a pas de réseau d'évacuation qui soit suffisamment dimensionné, sauf à faire supporter aux collectivités des coûts d'investissement difficilement amortissables et peu en rapport avec l'enjeu.
- Les eaux doivent donc s'écouler et c'est à chacun d'accepter les désordres qui peuvent en résulter et à faire en sorte de protéger au mieux ses biens matériels. ■

Actu

Reprise de travaux sur la place de l'église suite à réception

Lors de la réception des travaux d'aménagement de la place de l'église le 22 mai 2015, le maître d'ouvrage (la commune) n'a pas validé la dalle centrale (piste de danse) ainsi que la résine appliquée sur le sol de la buvette.

Ces remarques ont été confirmées par le maître d'œuvre, le **Cabinet Colibris**, qui a demandé à l'**Entreprise Eurovia** de refaire la dalle centrale et reprendre la résine. Vu le délai court avant le démarrage de la saison des marchés, il a été décidé que les entreprises interviendraient au printemps 2016. En même temps que la réfection de la dalle centrale, le maître d'ouvrage a demandé la réalisation d'un complément de dalle en béton permettant de déplacer le kiosque. ■

Skate Parc

A la demande d'un groupe de jeunes flégeois, le conseil municipal a décidé de construire un skate parc.



Ce nouvel équipement se situera au cœur du complexe sportif de la commune, c'est-à-dire entre la piscine et le stade de foot. Les travaux de la plateforme ont été réalisés par l'équipe technique.

L'équipement en lui-même a été fourni par MEFRAN COLLECTIVITE. Le coût s'élève à 13 050 € HT, avec une subvention du Conseil Départemental de 6 250 €. ■

Travaux au Square Michel ALVINERIE

Face aux assauts du temps, les équipements du Square Michel ALVINERIE avaient besoin d'un rajeunissement.

La couverture du kiosque va être remplacée par une couverture en zinc et les peintures du kiosque et des jeux refaites. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise de couverture BOUILLAGUET et le peintre Olivier JARAUD.

Les allées du square ont été refaites en enrobé coloré par l'entreprise EUROVIA. Le coût total de ces travaux s'élève à 12 650 € HT. ■

Rénovation des salles de classe et des écoles maternelle et primaire

La municipalité souhaite effectuer un rafraîchissement voire une rénovation poussée de l'ensemble des espaces de vie de l'école hormis l'espace de restauration qui fera l'objet d'une étude différente.

Les activités, la vie en classe, et de nouvelles techniques d'enseignement (vidéoprojecteurs interactifs), de nouvelles possibilités d'isolation thermiques et phoniques, mais aussi l'usure du temps, ont conduit la commission des affaires scolaires et le conseil municipal à mettre en œuvre un nouveau programme de rénovation des classes pour 2017.

Accompagné techniquement par le service Corrèze Ingénierie du Conseil Départemental, ce dossier va bénéficier de l'appui d'un maître d'œuvre.

Les principaux axes de rénovations dans l'ensemble des classes de maternelles ou de primaires seront :

- ▶ Le remplacement des faux plafonds et de l'isolation avec un éclairage LED
- ▶ L'uniformisation des sols, des murs, des protections des murs et des espaces éviers
- ▶ Uniformisation des salles de classes du niveau élémentaire et du niveau primaire
- ▶ La rénovation des parties communes et des murs ou cloisons
- ▶ La rénovation de la garderie
- ▶ Le remplacement des paves soleils et des auvents
- ▶ La rénovation des couvertines (toiture de l'école maternelle)

- ▶ La mise en place d'une régulation du chauffage
- ▶ Le renforcement du nombre de sanitaires maternelle
- ▶ Centralisation du système d'alarme
- ▶ ...

Ce programme, possible grâce à une gestion drastique des coûts de fonctionnement, est une action supplémentaire de votre équipe municipale qui n'avait pas été prévue dans la feuille de route de la mandature.

Il a été présenté en conseil d'école, aux délégués d'école et fera l'objet d'ajustement.

Il porte sur un budget prévisionnel de 220 000 € HT et une réalisation courant 2017.

2 classes de l'école primaire (classes de CM1 et CM2) vont également être équipées, pendant l'été, de vidéoprojecteurs interactifs (VPI). Ces équipements permettent aux enseignantes de projeter à partir de leur ordinateur leurs cours sur des tableaux blancs. Le coût de cet équipement est de 5 860 € HT dont 2 800 € du subventions (DETR et Conseil Départemental) L'année prochaine les 2 dernières classes de l'école primaire seront également équipées de VPI.

Ainsi, à la rentrée 2017, l'école primaire sera entièrement numérique. ■

Les Activités Périscolaires

► L'heure du bilan a sonné pour les activités périscolaires de 2015/2016. Les enfants de Sainte-Féréole ont pu cette année encore découvrir, gratuitement, toute une palette d'activités variées les mardis et vendredis soir après l'école.

Parmi la panoplie proposée par les animateurs on peut citer l'apprentissage des techniques de scoubidou animé par **Mélissa**, les parties d'échecs et de dames menées par **Aurélian**, l'initiation au hockey proposée par **Julien**, les créations en matériel recyclé d'**Estelle**, la

mise en scène de pièces de théâtre telles que « rats des villes, rats des champs » ou « la marchande » par **Anne-Marie**, la découverte du jeu de société Carcassonne animée par **Audrey**, les ateliers cuisine d'**Olivier** d'où sortent des gâteaux tous meilleurs les uns que les autres, et les

créations plastiques comme la peinture sur ardoise, le métal repoussé ou encore les châteaux graphiques initiés par **Aurore**. Nul doute que durant l'année scolaire 2016/2017 les animateurs feront encore preuve de créativité pour proposer aux enfants un programme alléchant ! ■

Les Effectifs prévisionnels de la rentrée

157 élèves

63 enfants en maternelle

- ▶ Petite section :20
- ▶ Moyenne section :21
- ▶ Grande section :22

94 enfants en primaire

- ▶ CP :27
- ▶ CE 1 :12
- ▶ CE 2 :17
- ▶ CM 1 :16
- ▶ CM 2 :22



Collaboration des élèves de CM1 avec le Pays d'Art et d'Histoire

► A l'initiative de M^{me} Billières et de sa classe de CM1, une action originale développée par le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoises a vu le jour avec l'appui de la municipalité.

Les élèves de CM1 ont été confrontés toute l'année scolaire à la découverte patrimoniale de la commune. Ils ont travaillé sur le patrimoine architectural, paysager, historique réalisant avec leurs regards un véritable état des lieux. (exemples : Maisons de bourg, patrimoine ardoisier et rural d'un hameau comme Laubeyrie, Chemin de Mémoire, architecture contemporaine de la résidence des collines de Sainte-Féréole...)

Ces diverses interprétations et découvertes du patrimoine ont été accompagnées par des animateurs du pays d'art et d'histoire, des intervenants locaux et des historiens.

L'objectif final de cette action a été la réalisation d'un livret Explorateurs de Sainte-Féréole avec l'aide de M^{me} Jalibert,

une plasticienne intervenant régulièrement en classe.

Il s'agit d'un petit livret qui reprend de manière ludique et imagée tous les grands thèmes traités au cours de l'année sous forme de rébus, de mots croisés ou de petits jeux.

Ce livret financé par la commune sera édité en nombre et diffusé dans les différents foyers de la commune, au sein de l'école primaire, au centre de loisirs, à la garderie et à la bibliothèque. Son lancement est prévu début juillet.

La commune remercie tous les intervenants, la classe de CM1 et M^{me} Billières ainsi que les responsables et animateurs du Pays d'Art et d'Histoire Vézère ardoise pour cette belle réalisation. ■





ESPACE JEUNES ET ACCUEIL DE LOISIRS

La commune de Sainte-Féréole s'investit pour les jeunes au travers d'équipements, d'accueil de qualité et d'une offre riche et diversifiée d'activités périscolaires et de loisirs.

Cette stratégie locale est accompagnée et agréée par les services de l'Etat (*Jeunesse et Sport, Répression des Fraudes et par la Caisse d'Allocations Familiales*).

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les jeunes et une offre estivale Ado est proposée à nouveau cette année.

L'encadrement du centre de loisirs pour l'été est constitué de jeunes habitants de la commune, dirigés par notre directrice jeunesse et entourés des permanents de l'équipe périscolaire.

Alors que la gestion administrative de nos structures a été renforcée nous incitons vivement les familles flégeoises à constituer leurs dossiers d'inscription en bonne et due forme et à inscrire leurs enfants dans les temps impartis, alors que les conditions et les délais ont été simplifiés.

Les équipes d'animation et périscolaire sont sur le pont toute l'année pour proposer des activités de qualité en rationalisant au maximum le potentiel local, comme les équipements communaux, en développant des partenariats avec les associations locales ou structures présentes sur la commune comme les Collines de Sainte-Féréole, et en limitant les sorties coûteuses. ■

Espace Jeunes

Cette année l'Espace jeune s'est doté d'un règlement intérieur et d'une fiche de renseignements sommaire destinée à pouvoir contacter facilement les familles des Ados en cas de difficulté. Ces documents sont téléchargeables sur le site de la Mairie. ■

- La saison de l'Espace Jeunes s'est clôturée le **vendredi 17 juin 2016** par un repas convivial confectionné par les Ados eux mêmes et un horaire de fermeture élargi exceptionnellement à 23h.
- Cette structure dite «ouverte», c'est-à-dire un lieu où les jeunes sont libres de leurs allées et venues et ne sont encadrés par les animateurs qu'au sein des bâtiments, réouvrira ses portes le **vendredi 07 octobre 2016 de 18h à 22h** pour tous les flégeoises âgés entre **14 et 17 ans**.
- Cet accueil, gratuit, est avant tout un lieu de rencontre et de partage où l'objectif est de responsabiliser les jeunes sur la gestion de leurs temps libres et les rendre acteurs de leurs loisirs.

Accueil de Loisirs

Les six derniers mois sont passés à toute allure, il faut bien avouer qu'enfants et animateurs n'ont pas le temps de s'ennuyer à Sainte Féréole.



Actu

Atelier fusée

Tout au long des mercredis et durant les vacances d'hiver et de printemps, les enfants se sont investis dans des projets très variés dont les plus marquants furent :

■ Pour les plus grands :

- ▶ Les impostures visuelles
- ▶ La découverte du Japon
- ▶ L'astronomie, avec comme point d'orgue la construction et le lancement de micro-fusées dans le ciel flégeoise.
- ▶ La création d'une fresque « mosaïque », d'un jeu de société sur les énergies renouvelables, sans oublier les divers jeux extérieurs et jeux de société.

■ Pour les plus jeunes :

- ▶ Les formes et les couleurs
- ▶ Le monde des petites bêtes
- ▶ Depuis le mois de mai, nous mettons doucement en place des ateliers autonomes où nos petits peuvent s'épanouir à leur rythme suivant leurs besoins et leurs envies.



imposture visuelle

Désormais c'est vers l'été que les regards se tournent, avec une programmation que nous souhaitons riche et variée. Le mois de juillet entrainera les enfants dans des mondes fantastiques peuplés de fées, gnomes, trolls et autres créatures magiques. Alors que le mois d'août, leur permettra d'entrer dans l'univers circassien à la découverte de la jonglerie, de l'équilibre, des clowns...

N'oublions pas non plus les deux stages réservés aux ados : Sportif du 6 au 8 juillet et orienté sur les cultures urbaines les 29 et 30 août.

■ Pour participer aux activités proposées par l'accueil de loisirs :

- ▶ Votre enfant doit être âgé de 3 ans révolu lors de sa première inscription
- ▶ Remplir le dossier d'inscription 2016/17 (*les dossiers doivent être renouvelés chaque année*)
- ▶ Remplir la fiche d'inscription suivant les dates qui vous intéressent. (*Le nombre de places étant limitées, nous ne pouvons garantir l'accueil de votre enfant*). ■



En Bref

Cérémonie du 8 Mai

Un mois auparavant c'est **M. Pierre DELPY**, doyen de la commune, qui **est décédé à l'âge de 102 ans.**

Il appartient désormais aux Anciens Combattants d'Algérie, de faire vivre la mémoire de ceux qui ont combattu dans les deux grands conflits du 20^e siècle. ■

"De la mémoire à l'histoire, tel est désormais le rôle de la génération qui verra s'éteindre les derniers survivants de la Seconde Guerre Mondiale"

Commémorations

Ste Féréole n'a plus d'anciens combattants de la seconde Guerre Mondiale.

Avec **M. Louis GABRIEL**, c'est le dernier représentant de la génération du feu 1939 / 1945 de Sainte-Féréole qui s'en est allé. **Louis GABRIEL avait 97 ans.** Tant que sa santé le lui a permis il a assisté régulièrement aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre.



Cérémonie du 19 Mars

Remise du permis piéton aux élèves du CE2

Mardi 24 mai, les 17 élèves de la classe de CE2 se sont vu remettre par des représentants de la gendarmerie le permis piétons, diplôme qui atteste de la réussite des élèves à un test les informant sur les règles élémentaires de sécurité et les sensibilisant aux dangers de la route. Tout cela sous l'oeil bienveillant de leur institutrice **M^{me} BURBAUD.**

► **Pour les récompenser, la municipalité a offert aux jeunes lauréats quelques menues récompenses. ■**



Kermesse de l'École

Samedi 25 juin, sous un soleil radieux, environ 130 enfants sont venus participer en famille à la kermesse de l'école. Le midi, l'Association des Parents d'Elèves a organisé sur la place de l'Eglise un repas autour duquel les familles ont pu se retrouver.

A partir de 14 heures, les enfants ont pu participer à différents jeux organisés et encadrés par les enseignantes de l'école : chamboule-tout, pêche à la ligne, course en sacs, parcours du garçon de café Au total 13 jeux qui ont ravi les enfants sous l'œil amusé des parents.

A l'issue de la journée, chaque enfant s'est vu remettre une petite récompense. ■



Animations à venir sur la Place de l'Eglise

Deux apéritifs communaux sont d'ores et déjà programmés à l'automne et au printemps prochains sur la nouvelle Place de l'Eglise.

Première date à retenir :
Dimanche 09 Octobre 2016
à partir 11H30.

Une deuxième date fixée :
au Samedi 27 mai 2017,
la soirée des Associations,
sera une soirée animée consacrée et dédiée à toutes les associations de la commune et leurs membres.

La Tulle Brive Nature Édition 2016 : Départ de Sainte-Féréole

Pour la 6^e édition de la Tulle Brive Nature qui a eu lieu le 10 avril dernier, et sous un beau soleil, environ 800 randonneurs ont pris le départ de Sainte-Féréole pour rejoindre Tulle (24kms).

Les 350 randonneurs en provenance de Donzenac ont fait étape à Sainte-Féréole pour un ravitaillement avant de poursuivre leur chemin vers Tulle dans la bonne humeur et avec musique et folklore.



Lotissement les Bois du Colombier

► **Seulement 6 lots encore en vente.**

Au printemps, l'équipe technique a également réalisé la végétalisation du lotissement en plantant différents arbres et végétaux (noisetier, lagerstroemia, bruyères, amélanchier...)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au
05 55 85 78 00



Pharmacie



Au 1^{er} juillet la Pharmacie Crouchet devient la Pharmacie de Sainte-Féréole.

Dans un contexte de transmission de services et de commerces compliqué, particulièrement en milieu rural, Annick et Pierre Crouchet ont cédé leur pharmacie. Une chance pour Sainte Féréole alors que toute transmission de pharmacie ne se fait pas aisément.

Cette officine a été créée en août 1979 par **Annick et Pierre Crouchet**, tous deux pharmaciens. Elle était alors située Place de l'Église. C'est en 1985 qu'elle a été transférée à son adresse actuelle au 5, avenue de la Besse. **Annick** s'est consacrée à la gestion quotidienne de la pharmacie. **Pierre** quant à lui, s'est beaucoup impliqué (et continue à s'impliquer) dans diverses structures professionnelles au niveau national (*Association des Pharmacies Rurales, Mutuelle d'Assurance des Pharmaciens etc ...*). **Pierre** était également, jusqu'en 2015, exploitant agricole à la suite de ses parents à Saint Ybard.

Annick et Pierre se sont également investis dans la vie locale, **Annick** dans l'association Expressions dont elle est l'une des vice-présidentes, et **Pierre** en tant qu'élu municipal de 1995 à 2014 (*dont adjoint aux affaires scolaires de 1995 à 2001*).

L'heure de la retraite vient donc de sonner pour ce couple de pharmaciens parents de trois enfants. **Annick** va pouvoir s'adonner à sa passion, l'encadrement, dont elle dispense d'ailleurs l'enseignement dans l'atelier d'Expressions et l'aquarelle. Si **Pierre** continue encore quelques activités dans le milieu professionnel, il veut aussi se consacrer au bricolage, au jardinage et à la chasse.

Au 1^{er} juillet, c'est donc **Emmanuelle Couderc** qui reprend les rênes de la « **Pharmacie de Sainte Féréole** ». Cette jeune maman de deux enfants (bientôt trois) qui a grandi dans le Var est arrivée par hasard en Corrèze pour suivre son époux en poste à Brive. **Emmanuelle Couderc** est docteur en pharmacie, diplômée en 2009 de la faculté de Marseille. Elle est également titulaire du diplôme universitaire de « maintien et soins à domicile ».

Elle est déjà connue à Sainte-Féréole puisque elle est assistante à la pharmacie Crouchet depuis mai 2015. Elle souhaite développer la location de matériel médical, petite orthopédie, contention, mais aussi la parapharmacie. Elle a également pour projet la mise en place du

contact informatique entre patients et pharmacie, c'est-à-dire l'envoi électronique des ordonnances pour permettre une meilleure dispensation des traitements (*gain de temps pour les patients*).

Ce qui a motivé **Emmanuelle Couderc** pour cette carrière de pharmacienne, c'est le contact avec la clientèle, notamment par le conseil associé à la dispensation des médicaments : expliquer pourquoi tel traitement, comment le prendre et que faire dans notre quotidien pour augmenter notre capital santé.

Elle sera secondée par **Charline**, préparatrice en pharmacie, actuellement en poste, qui aime également le contact et le conseil aux patients. Il est à noter que **Charline** a été diplômée en 2015 et a été classée 4^e de sa promotion, et vient de faire construire une maison dans le nouveau lotissement des Bois du Colombier. ■

A nous maintenant, consommateurs, de tout faire pour contribuer au développement de ce service de proximité.



Journées Européennes du Patrimoine 17-18 SEPTEMBRE 2016

L'Association des Passionnés du Patrimoine Rural de Ste Féréole et sa Région propose :

- ▶ **Samedi 17 septembre** toute la journée, fête de la batteuse avec exposition de vieux matériel et divers stands de l'artisanat et des métiers d'art.
- ▶ **Dimanche 18 septembre**, le matin, l'association organise un défilé de tracteurs dans le bourg, suivi d'un repas sur la place de l'Église.

Le Groupe Patrimoine propose quant à lui, en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire, une exposition sur le patrimoine des églises des communes du secteur, intitulé « Trésors Sacrés, Sacrés Trésors ». Cette exposition se tiendra dans l'église du 16 au 30 septembre.



Le **dimanche 18 septembre**, l'exposition sera ouverte de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h. A 15 h 30 la chorale Expressions se produira dans l'église et **M. Olivier Geneste**, à partir de 16 h nous parlera du patrimoine religieux dans nos contrées. ■

Préambule Informations aux associations communales

Lors de sa dernière réunion qui a eu lieu le 17 mai, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, deux nouvelles délibérations fixant les conditions d'utilisation des salles et de la nouvelle place des marchés par les associations communales

LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES :

- Chaque association communale a droit à 2 gratuité par an et par salle
- À partir de la 3^e utilisation, le tarif suivant sera appliqué :

	Salle du temps Libre	Grande Salle
3 ^e utilisation (50% du tarif habitant commune)	75 € pour 12 heures 150 € pour 24 heures	225 € pour 24 heures 300 € pour le week-end
4 ^e utilisation (70% du tarif habitant commune)	105 € pour 12 heures 210 € pour 24 heures	315 € pour 24 heures 420 € pour le week-end
5 ^e utilisation (100% du tarif habitant commune)	150 € pour 12 heures 300 € pour 24 heures	450 € pour 24 heures 600 € pour le week-end

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET MATERIEL DE LA PLACE DES MARCHES

- La Place des Marchés peut être mise à disposition des associations communales, sur demande et en fonction du planning des réservations.
- Une caution de 1000 € sera demandée et une convention de mise à disposition des locaux sera établie.

Les imprimés de réservations des salles et de la place des marchés sont en ligne sur le site internet de la commune : www.sainte-feréole.fr

Amicale Force Honneur et Tradition

Le 04 mars 2016, les membres du conseil d'administration de l'association FHT ont procédé à l'élection du nouveau bureau dont voici la composition,



- Le déplacement du 28 mai 2016 à Bordeaux pour supporter le CABCL s'est bien déroulé, seule la victoire n'était pas au rendez-vous.
- Pique-nique traditionnel du 02 juillet 2016 à Estivaux sur les bords de la Vézère, l'association FHT vous remercie de votre participation, de votre implication, excellent moment de convivialité, le tout dans l'esprit « Amicale ».
- La date de la veillée aura lieu en novembre 2016.

- ▶ Président : **Christian Vieillefond** ;
Vice-Présidents : **Marc Delpy** et **Alain Marthon**,
- ▶ Trésorier : **Yannick Macheix** ;
Adjoints : **Sophie Vieillefond** et **Sandrine Simoneau**,
- ▶ Secrétaire : **Jean Jacques Picon** ;
Adjoints : **Philippe Golfier** et **Emilie Schmit**,
- ▶ Animation : **Jacky Vieillefond** ;
- ▶ Communication/Abonnement CAB : **Mickaël Vieillefond**,
- ▶ Marché de Pays : **Marc Delpy**,
- ▶ Pique-nique : **Philippe Golfier**, **Henri Meyer**, **Jacky Vieillefond**,
- ▶ Déplacement : **Alain Marthon**, **Jean-Philippe Croizille**,
- ▶ Veillée : **Christian Vieillefond**,
- ▶ Photographe : **Henri Meyer**.



Journée du Club du 11 juin

SSSF, une dynamique saison 2015-2016 !

Une nouvelle saison s'achève pour la Société Sportive de Sainte Féréole

Les effectifs ont encore été en augmentation avec 208 licenciés dont 80 seniors et 21 dirigeants.

Les seniors ont, à nouveau, compté 3 équipes :

- ▶ **L'équipe C** en 4^e division, coachée par Jean-Philippe GODARD a honoré tous ses matchs sans aucun forfait et termine le championnat en milieu de classement.
- ▶ **L'équipe B** encadrée par notre vice-président Mathieu TANTON, remporte la 3^e place en 3^e division.
- ▶ **L'équipe 1^{re}** entraînée par Jean-Paul BORIE, assisté de Pascal PEYRAMAURE, préparateur sportif, finit en tête de classement (4^e place) et 1^{er} club Corrèzien de la poule pour sa première saison en PL. La jeune équipe promue a surpris ses adversaires.
- ▶ **L'équipe séniore féminines** (23 licenciés) emmenée par Yoann DON achève une première saison sportivement parfaite et prometteuse. Elle termine 1^{re} du championnat et mérite toutes nos félicitations !

Les vétérans nommés « Les Footus » (une vingtaine de licenciés), menés par Laurent DELPY, Jean-Marc CHASSARD et Didier Grellier se sont réunis à nouveau cette année un jeudi par mois dans une ambiance de foot loisir et ont partagé de conviviaux repas.

Même punition pour nos vétérantes « Les Footrires » ! L'école de foot a accueilli les jeunes, garçons et filles, de 5 à 14 ans en entente pour les catégories U13 avec l'U.S DONZENAC. L'école de Foot Filles continue sa collaboration

avec le club de Varetz pour la saison prochaine. Comme chaque année, l'ensemble de l'école s'est rendue à Bordeaux pour assister à un match de Ligue 1.

Les catégories U7, U9, et U11 ont participé à 2 tournois, respectivement à St Pantaléon et Cosnac.

Nous tenons à remercier nos éducateurs, tous bénévoles, pour leur implication sans faille. Les entraînements et inscriptions à l'école de foot commenceront le mercredi 7 septembre à partir

de 17h au stade. Les jeunes, garçons et filles intéressés par la pratique du foot sont invités à venir nous rencontrer. Les seniors quant à eux, reprendront l'entraînement début août.

Notez, doré et déjà dans vos agendas, le loto du foot le samedi 26 Novembre 2016 à la Grande Salle !

Amis Flégeois, n'hésitez pas à venir encourager vos équipes le dimanche au stade ! Nous vous accueillerons avec grand plaisir. ■



Sortie de l'école de Foot à Bordeaux



Assemblée Générale du 11 juin

L'assemblée générale de "SANTA FAIT DANSER" s'est déroulée le samedi 11 juin 2016 en présence du bureau et de ses adhérents.

L'assemblée générale de "SANTA FAIT DANSER" s'est déroulée le samedi 11 juin 2016 en présence du bureau et de ses adhérents. Une quarantaine d'adultes assistent au cours du jeudi soir de 20h30

à 21h30. Les cours proposés par nos animatrices Peggy et Maryline sont, de la danse de salon avec valse - rock - samba - tango - paso - cha.cha.cha. - batchata etc...

Une représentation sera donnée au marché du pays LE JEUDI 07 JUILLET 2016.

Le bureau a été réélu, il est composé de Marie-Lyne FORGET présidente, Jérôme CHAPUT vice-président remplace Gérard DELVERT, Maurice GOLFIER trésorier, Peggy RIBET-COICADAN secrétaire, Monique DELENA secrétaire adjointe, Marie-Noëlle CLAUSTRE trésorière adjointe.

Nous remercions vivement la mairie pour la mise à disposition gratuite des salles de danse et de réunion. D'autre part, l'association envisage de nouvelles perspectives à développer pour l'avenir. ■



Assemblée Générale du 11 juin

Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes de Sainte Féréole a débuté sa saison le 14 février avec une nouvelle manifestation qui fut vestimentaire. En effet, il s'agissait d'une première pour l'association qui, sur toute une journée, a rempli la salle du stade de vêtements sortis tout droit de plusieurs armoires. Un vide dressing qui a fait la joie des acheteurs et des vendeurs, qui étaient venus en nombre.

Le comité a continué sa saison de façon plus festive le samedi 23 avril avec une soirée « farcidures ». Au cours de cette soirée, chacun a pu savourer ce mets typique de nos campagnes dans la bonne ambiance assurée par MOMO et son orchestre. Forte manifestation avec une mobilisation importante, le comité espère avoir satisfait les personnes qui étaient présentes.

Au moment où cet article est écrit, le comité des fêtes vient de laisser s'embraser son traditionnel feu de la saint Jean qui s'est déroulé, le samedi 25 juin. Cette année encore, les fagots confectionnés au cours du mois de février avaient eu le temps de sécher pour laisser place à un magnifique feu. L'ouverture s'est faite après une retraite aux flambeaux effectuée par les enfants qui ont souhaité y participer.

Tout au long de la soirée, un répertoire musical diversifié a été apporté par D.J Quentin. Quant à la partie culinaire, une formule Entrecôte/Frites a été proposée et a su égayer, nous le souhaitons, les papilles de tous. ■



Nous voici à présent dans la période estivale, c'est le moment de se détendre et d'apprécier les activités et les soirées en plein air. Dans la continuité de sa saison, le comité des fêtes vous propose les manifestations suivantes :

- Dimanche 31 juillet** ● 5^e année pour les « Pucés d'été à Santa-Fé ». Toute la journée, de 8 h à 19 h, ce sera l'occasion de faire des affaires sur cette grande brocante qui se tiendra autour de l'Eglise. Grillades, buvette et musique seront également présents tout au long de la manifestation.
Nouveau :
le Comité des Fêtes proposera une matinée marche, « la balade du pain en boule ».

- Les 9, 10 et 11 sept.** ● La Fête annuelle de Sainte Féréole réunira petits et grands autour de sa fête foraine, de sa musique, de ses activités et de ses surprises :

Vendredi 9 : Soirée à thème Ambiance DISCO animée par DJ Alain

Samedi 10 : Après midi : Pétanque au stade
Soir, sur la place de l'Eglise : Vente d'assiettes gourmandes
Au stade : Soirée concert avec le groupe « LES HUMEURS CEREBRALES » puis fin de la soirée animée avec DJ Quentin.

Dimanche 11 : Commémoration au monument aux morts ; Repas le midi sur la place du marché ; Grande brocante autour de l'Eglise Banda de Donzenac ; Magicien et Maquilleuse ; Animations et surprises à venir....

A bientôt - Le Président, Jacques ROUHAUD

L'Association des Parents d'Élèves

L'année scolaire va se terminer lors d'un moment convivial pour l'association des parents d'élèves (A.P.E.) de l'école de Sainte-Féréole avec un repas en plein air pour lancer la kermesse organisée par les enseignants de l'école le samedi 25 juin. Près de 160 personnes (enfants, parents, famille, amis...) sont inscrits pour partager ce moment sur la place des marchés.

Comme chaque année la manifestation la plus importante de l'APE a été le loto qui a réuni le 2 avril dernier près de 300 personnes à la grande salle au stade. Cette soirée très réussie a fait des heureux, une fillette a remporté une tablette numérique et une famille est allée passer un week-end à Disneyland Paris. Des lots beauté de valeurs importantes ont aussi comblé des participants, ainsi que d'autres lots (outillage, jambon...)

L'association des parents d'élèves a organisé comme tous les ans, une vente de chocolats pour Noël et a aussi créé et vendu un calendrier avec les photos de toutes les classes.

Une année bien remplie qui s'achève... ■

Les bénéfices de cette action comme toutes les manifestations de l'APE, sont versés à l'école pour financer les sorties, les voyages de fin d'année...des enfants.



Expressions

Toujours très actifs les adhérents concrétiseront leurs activités du 1^{er} semestre 2016 en proposant :

- **Début juin**, dans la magnifique chapelle des Pénitents de Donzenac, une remarquable exposition des réalisations de l'atelier aquarelle. Invitée par « Adage » association voisine, un très nombreux public a pu découvrir plus d'une centaine d'œuvres inédites et apprécier les progrès réalisés par les aquarellistes d'« Expressions ».
- **Le concert, de fin de saison**, de la chorale enchantée le très nombreux public qui fut également séduit par les prestations des formations « Smiling music » de Saint Mathieu (87) et le Chœur d'homme de Brignac la Plaine. En offrant un très large répertoire et en terminant le concert ensemble, les formations enthousiasmèrent l'assistance qui les ovationna longuement en guise de remerciements.

Le second semestre ne sera pas en reste puisque l'association accueillera la 4^e Biennale internationale d'aquarelle préparée depuis deux ans.

Cette année, 42 artistes dont 12 étrangers proposeront, installés dans les deux salles communales, près de 400 aquarelles récentes. En accueillant des artistes d'horizons divers nous sommes certains de découvrir un très large éventail de créations inédites.

- **Du 23 juillet au 7 août** notre commune vivra au rythme de l'aquarelle et aura l'occasion également de découvrir les réalisations

de deux classes de l'école communale et des travaux de la maison de la petite enfance. Des démonstrations et des stages seront proposés chaque jour.

Pour plus d'information : **06 08 12 03 26 ou 06 07 44 34 64**

- **De plus le dimanche 24 juillet**, tout un chacun aura l'occasion d'exercer son talent lors du concours gratuit « Peindre la Commune » en ouverture de la biennale.

Renseignements, règlement et inscription, site internet : <http://www.biennaledaquarelle.fr> ou **06 23 04 10 29 et 06 07 44 34 64**.

- **Enfin prévu le 19 et 20 novembre** prochain l'atelier « Maquettes et figurines » travaille déjà à la réception d'une quarantaine d'artistes venus de toute la France afin de nous transporter pendant un week-end dans l'univers des... miniatures.
- **2017** est déjà en point de mire avec la préparation des expositions des ateliers « Encadrement » et « Un point C'tout ».
- N'oublions pas la **soirée du 30 mai** qui fut l'occasion de remercier tous les acteurs successifs : initiateurs, créateurs, animateurs, adhérents..., lors du **20^e anniversaire de la naissance de l'association, (JO du 1^{er} mai 1996)**.



Spectacle du 18 juin

Musique On danse

2016 un gala de danse à la Mode !

Le thème de la Mode a mis en lumière nos danseuses et danseurs avec leurs magnifiques costumes. Les chorégraphies basées sur les thèmes nature/sauvage et fantastique créées par nos animateurs Cécilia, Jessica, Lucie, Lesly et Olivier ont permis l'expression artistique des différents groupes.

Les petites plumes âgées de 4 à 6 ans ont enthousiasmé le public avec leur chorégraphie des schtroumpfs, Les Petites Etoiles âgées de 6 à 8 ans ont rythmé la mode, Les Sirènes âgées de 9 à 10 ans ont sublimé la Reine des Neiges, Les Chipies âgées de 10 à 11 ans ont ébloui en elfes celtiques, Les Little Marcel âgées de 12 ans à 14 ans et Les Divas âgées de 15 à 17 ans ont suscité l'admiration et séduit le public.

Le bouquet final a réuni nos danseuses dans un film, puis sur scène sur la musique « Happy » de Pharrell Williams. Tous les danseurs et danseuses ainsi que l'ensemble du bureau portaient le débardeur de l'Association pour saluer le public.

Les décors du spectacle ont été réalisés par une association flégeoilloise INOXE GRAFFITI représentée par son artiste Thomas BOUYSSONNIE.

L'assemblée générale se déroulera le **1^{er} juillet 2016 à 18h30** à la salle de réunion du centre de loisirs. Nous procéderons, à cette occasion, à l'élection des membres du bureau et aux inscriptions de la section Danse enfants et de la section Gymnastique, zumba et pilates adultes.

- Les cours de Gymnastiques les mardis soir de 19 h 30 à 20 h 30
- Les cours de Pilates les lundis soir de 20 h 30 à 21 h 30
- Les cours de zumba les mardis soir de 20 h 30 à 21 h 30

► **Les inscriptions sont encore ouvertes !**

Vous pouvez nous contacter musiqueondanse@gmail.com - Tél. **05 55 18 98 04**

FNACA

Avec ses quarante-cinq sociétaires, la section locale de la FNACA, dont les responsables se réunissent une fois par trimestre pour faire le point, respecte ainsi les directives nationales et départementales.

- Le **Dimanche 7 février**, le repas annuel de la section, préparé et servi par Véronique de l'Auberge des Sources, a réuni, dans la bonne humeur et la joie, quatre-vingts personnes, à La Grande Salle, et s'est terminé, comme à l'habitude, par une soupe à l'oignon.
- Le **Mardi 16 février**, une délégation a assisté à l'assemblée départementale de la FNACA à Sainte-Fortunade.
- Le **Mercredi 24 février**, une réunion inter-comités s'est tenue à Sadroc où étaient présents les délégués de Dozenac, Sadroc, Saint-Pardoux l'Ortigier, Malemort, La Chapelle aux Brocs, Venarsal, Ussac, Saint Germain les Vergnes, Chanteix et Sainte-Féréole.
- Le **Samedi 19 mars**, la cérémonie commémorant le 52^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie s'est déroulée en présence de d'une nombreuse assistance.
- Le **Jeudi 14 avril**, une bonne trentaine de personnes a effectué une sortie dans le LOT avec les visites des grottes de PRESQUE, du site de CARENNAC avec son prieuré et sa fromagerie.



- Le **Dimanche 8 mai**, sur invitation de Maire, de la municipalité et des anciens combattants, la FNACA a pris part en nombre à la commémoration de la fin de la 2^e guerre mondiale.
- Le **jeudi 19 mai**, une délégation a assisté à une 2^e assemblée départementale à Sainte-Fortunade.

La section locale des anciens combattants d'AFN déplore le décès des deux derniers anciens combattants et prisonniers de guerre de 1939 - 1945 : **Pierre DELPY et Louis GABRIEL** auxquels le Président, **Gilbert BOUILLAGUET**, a rendu un hommage appuyé le jour de leurs obsèques.

Le Président remercie sincèrement tous les bénévoles pour leur dévouement ainsi que les porte-drapeaux pour leur présence assidue à chaque sollicitation. ■

Le Président, **Gilbert BOUILLAGUET**

L'association art culture et partage reprend les cours de chi kung



Posture : sourire dans le yin/ yang

Cours collectifs dès le mardi 4 octobre 2016 de 10 h à 11 h 30

à la salle de danse de Ste FEREOLE et chaque mardi
Une séance d'essai est possible

- Pour tout renseignement **mail : artsdutao19@gmail.com - Tél. : 07 61 31 94 74**

Martine SOIROT Professeur diplômée par Mantak CHIA
Créateur du système de tao curatif UniversalTao Center -
Master School Chang Mai - Thaïlande



Le chi kung ou Qi Gong est un art ancestral chinois pour entretenir la forme et la santé. Il vise à maîtriser la circulation de l'énergie grâce à des séries de mouvements plus ou moins lents, de postures d'assouplissement, de mobilité, et de respirations abdominales.

En combinant ces mouvements simples, accessibles à tous, reliés à différents systèmes énergétiques du corps, on renforce organes et méridiens. Le Qi se répartit harmonieusement dans l'organisme. Le corps s'apaise, l'esprit se calme et les pensées négatives, émotions excessives se recyclent en énergie positive ou nous puisons nos forces !! Se détendre, s'affiner, améliorer son souffle, être de bonne humeur, soulager les maux de dos, développer la concentration, renforcer sa santé, améliorer la mémoire, et l'équilibre sont une partie des bienfaits de la maîtrise de l'énergie ; Du chi kung ! ■



Le coin des Associations

Tennis Club

Le Tennis Club de Ste-Féréole est un club affilié à la Fédération Française de Tennis. Il dispose, grâce à la municipalité, d'équipements propices à la pratique aussi bien en loisirs, qu'en compétition : Un court couvert et deux terrains extérieurs.



Pour la saison 2015-2016, Le club a compté 60 licenciés, dont un tiers de moins de 16 ans.



Le club propose diverses activités autour du tennis et ce pour tous les goûts, ou tous les âges :

► **Des cours :** École de tennis (à partir de 6 ans), cours pour adultes en loisirs (tous niveaux, tous âges). Une dizaine de bénévoles du club assure l'encadrement des activités.



Des animations : Un tournoi de belote en février, le tournoi homologué 4^e et 3^e série dames et hommes qui a rassemblé sur 3 semaines un peu plus de 70 participants en 2016. Cette année 16 personnes se sont rendues à Roland-Garros pour assister à la première journée des Internationaux de France.



Des compétitions : En individuel ou par équipes adultes et enfants. En 2016, 3 équipes adultes et une équipe jeunes ont participé aux diverses compétitions départementales et régionales. Nos féminines terminent deuxièmes de leur poule en 2^e division régionale hiver et évolueront au même niveau en été. À noter que l'équipe masculine 1, invaincue dans les championnats d'hiver et d'été, évoluera la saison prochaine en division supérieure. Nos jeunes ont eu deux parcours similaires en hiver et en été en terminant quatrième.

Les projets : De nouveaux projets sont en cours de réflexion autour de l'école de tennis avec, entre autre, l'organisation d'animations sportives spécifiques, de goûters pour les fêtes...

Les dates importantes : Rentrée des cours de tennis, fin septembre 2016.

Les membres du bureau :

- Président **Jean Yves Bertoli**, ● Vice-président **Charles Casadéi**
- Trésorier **Laurent Besnard**, ● Secrétaires **Frédéric Lavédrine/Michel Alves**

Pour tout renseignement

Jean Yves Bertoli au 05 55 85 78 44 ou Charles CASADEI au 05 55 85 76 02



Départ matinal pour Lyon...



...Et petite anxiété pour certains

Comité de Jumelage

Le comité de Jumelage de Sainte Féréole continue les échanges avec la commune de Manocalzati en Italie du sud.

En effet le 10 juin, Charly Casadei et Eric Bouyou ont repris leur bâton de pèlerins pour conduire à Manocalzati d'autres adhérents du tissu associatif de Sainte-Féréole. Le début du séjour a permis à chacun d'apprécier la capitale italienne sous la houlette de Lucia notre premier professeur d'italien. Parmi les divers attraits et visites de Rome, notons que certains ont apprécié tout particulièrement "l'Angélus du Pape" le dimanche midi. Les quelques temps libres furent bienvenus, et permirent de déguster les fameuses gelati et de reposer leurs pieds. Puis le groupe s'est installé à l'hôtel Bel Sitto de Manocalzati dans la belle

province de Campanie. De là, nos compatriotes ont rayonné aussi vers les curiosités environnantes incontournables : Côte Amalfitaine, Vietri sul mare, Naples et Pompei. Le comité de jumelage de Sainte Féréole se réjouit de ce nouveau voyage vers Manocalzati rendu possible par le désir des Flégeois de mieux connaître le pays de notre commune jumelée Manocalzati, car un jumelage se nourrit d'échanges et de bonne volonté pour tisser des liens.

Enfin le comité de Jumelage remercie ses adhérents pour leur fidélité. ■

Pour toute information s'adresser à Charly Casadei - Le Pilard - Sainte Féréole
06 34 96 47 95 ou charlycasadei@gmail.com

L'Écho de Manocalzati

par Virgilio Iandorio

Et dire que dans ma commune, par le passé, la compétition électorale était passionnante, même si elle frisait parfois l'indécence. J'ai voulu croire que cette morosité tenait seulement à une impression personnelle, mais je me suis rendu compte que c'était plutôt un sentiment partagé. Dans la conjoncture de gouvernement actuelle, l'apathie politique est bien présente et elle est considérée par les élus, comme une approbation ; La placidité en matière politique et le consensus mou sont apparemment devenus la marque dominante au niveau national.

Pour les élections locales, on vote conformément à la loi du 25 Mars 1993, *alinéa. 81.*, qui a introduit pour la première fois l'élection directe du maire, du président de la province, du conseil municipal et du conseil provincial. Avec le Décret Législatif 18 Août 2000, *alinéa. 267*, on a condensé les lois électorales dans un texte unique sur l'organisation des entités locales. Bien sûr, il y a eu quelques modifications correctives au cours des dernières années, mais elles ne sont pas substantielles. Voici comment cela fonctionne : Une fois qu'un parti, ou un groupe de citoyens, a l'intention de se présenter aux élections, il doit respecter les étapes de la procédure. Dans toutes les communes, pour le dépôt des candidatures, il est nécessaire de produire les documents suivants :

- 1) La demande du candidat à la charge de maire et la liste des candidats pour les postes de conseillers municipaux ;
- 2) La déclaration de publication de la liste ;

Le 5 juin dernier, nous avons voté pour le renouvellement du conseil municipal. Mais je n'ai jamais ressenti autant d'indifférence qu'au cours de cette élection.

- 3) Des certificats attestant que les déposants de la liste sont inscrits sur le rôle électoral de la municipalité ;
- 4) La déclaration authentifiée d'accepter le fait d'être candidat au poste de maire et au poste de conseiller municipal, document qui contient aussi la déclaration pour chacun des candidats qu'ils ne sont pas soumis à inéligibilité ;
- 5) Des certificats confirmant que les candidats sont inscrits pour voter dans une municipalité de la République ;
- 6) Un modèle de bulletin de vote avec la liste complète.

Chaque candidature au poste de maire est liée à une liste, proposant un nombre de candidats qui ne peut pas être supérieur au nombre des conseillers à élire et qui ne peut pas être inférieur au quart (*arrondi à l'unité supérieure si la décimale est au-dessus de 0, 5*). Dans notre ville, il y a au moins 9 et pas plus de 12 candidats, parce que nous sommes dans une ville avec une population contenue entre 3.001 à 10.000 habitants. Dans les Municipalités dont la population est comprise entre 5000 et 15.000 habitants, les listes des candidats doivent être constituées de telle sorte que chaque sexe (*homme et femme*) ait au moins un tiers des candidats et au plus les deux tiers. Dans les communes moins peuplées, il suffit qu'il y ait au moins deux candidats sur la liste pour représenter son sexe. La liste est déposée au secrétariat municipal. Elle doit mentionner obligatoirement le nom et le prénom du candidat au poste de maire et le programme électoral.

Pour les communes comme la nôtre (*qui a donc entre 2.001 et 5.000 habitants*), la déclaration de candidature au conseil doit être contresignée par au moins 30 mais pas plus de 60 électeurs de la ville.

Le programme électoral, présenté conjointement avec la liste des candidats au conseil municipal et le nom du candidat à la mairie, est affiché sur le panneau officiel municipal. Un comité spécial chargé des contrôles, qui étudie les déclarations émises par les secrétaires municipaux, vérifie que la liste, avec sa candidature pour le poste de maire, a été soumise selon les règles et dans les délais impartis qui fixent une limite : il faut que les listes soient déposées avant les 12 heures du 29^e jour avant l'élection.



En juin 2016, à partir de deux listes concurrentes, les citoyens de Manocalzati ont choisi comme maire pour les cinq prochaines années Pasquale Lucio Tirone. ■



Comptes rendus

des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 18 février 2016

Adhésion au régime d'assurance chômage

À l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au régime d'assurance chômage pour l'indemnisation par l'Assedic des agents non titulaires, saisonniers, vacataires, contractuels, auxiliaires en cas de perte d'emploi. ■

Avenant travaux Lotissement du colombier

À la majorité (3 abstentions), le Conseil Municipal accepte l'avenant de 16 201,14 € H.T. concernant les travaux du Lotissement Le Colombier (Déblais pour l'aménagement du chemin communal, grave, enrobé à chaud, caniveaux CC2) ■

Avis sur le projet de programme local de l'habitat

Ce programme constitue le cadre de la politique communautaire de l'habitat pour les 6 années à venir. Des orientations, ainsi qu'un programme d'actions ont été élaborés.

Compte tenu des critères de densification et des objectifs de construction limités qui ne tiennent pas compte de la réalité locale et de l'histoire de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet de PLH, confirmant ainsi le vote défavorable du représentant de la commune de Sainte-Féréole lors du conseil communautaire du 7 décembre 2015. ■

Programme voirie 2016 - Route dite du barrage

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Acte les travaux de réfection de la route dite du barrage de la Couze (allant de la patte d'oie du Moulin Bas jusqu'au pont délimitant la commune de Sainte-Féréole à la commune de Malemort)
- Accepte l'estimation faite par le bureau d'études DEJANTE (99 787,28 € H.T.)
- Sollicite une subvention au titre des travaux de voirie auprès de Mr le Président du Conseil Départemental à hauteur de 40%
- Fixe la procédure de passation du marché comme suit : Marché à Procédure Adaptée ■

Commission des finances : Proposition membre supplémentaire

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'intégrer M^{me} Fanny CHARLOT à la commission des finances. ■

Création poste d'adjoint d'animation 1^{re} classe

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{re} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016 à l'Accueil de Loisirs. ■

Création poste d'adjoint technique 2^e classe

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17 heures 30) pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à compter du 1^{er} août 2016. ■

Emplois saisonniers

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

► ACCUEIL DE LOISIRS :

- Vacances de Pâques : maximum 3 emplois à temps complet
- Juillet : maximum 5 emplois à temps complet
- Août : maximum 4 emplois à temps complet
- Vacances de Toussaint : maximum 2 emplois à temps complet
- Vacances de Noël : maximum 2 emplois à temps complet
- Vacances de février 2017 : maximum 3 emplois à temps complet

► PISCINE :

- Un surveillant de baignade pour le mois de juillet 2016 et un pour le mois d'août 2016, à temps complet.
- Un agent d'entretien pour le mois de juillet 2016 et un pour le mois d'août 2016, à temps complet, pour tenir les entrées de la piscine, nettoyer le bassin, les plages et faire le ménage des vestiaires, douches... du bâtiment de la piscine et s'occuper des espaces verts en cas de fermeture de la piscine pour cause de mauvais temps.
- Un agent d'entretien à temps complet pour seconder l'équipe technique pendant 4 semaines à répartir entre juillet et août, selon les besoins.

Équipement sportif : Demande de subvention au Conseil Départemental

À l'unanimité, le Conseil Municipal acte les travaux de construction d'un skate-parc pour un montant de 20 833 € H.T. et sollicite une subvention de 30% auprès du Conseil Départemental. ■

Installation de colonnes enterrées

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de solliciter le SIRTOM pour installer des colonnes enterrées en lieu et place des conteneurs de tri existant sur le parking de la Grande Salle ou à un autre endroit à définir. ■

Modification du montant de l'encaisse de la régie piscine

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de fixer un nouveau montant d'encaisse pour la piscine fixé à 1000 €. ■

Participation aux dépenses de fonctionnement de la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que le montant de la contribution fiscalisée pour la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (21320 €) soit mis en recouvrement par les services fiscaux. ■

Petit patrimoine :

Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Maire informe l'Assemblée sur la nécessité de procéder à la réfection de la croix située à la Calalerie.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Acte les travaux de réfection de la Croix de la Calalerie pour un montant de 11 250 € HT.
- Sollicite une subvention au titre des travaux de restauration des petits édifices auprès de M. le Président du Conseil Départemental à hauteur de 45%.
- Sollicite le crédit agricole au titre de sa politique de mécénat ■

Plan d'équipement «École Numérique»

À l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour équiper une salle de classe dans le cadre du programme « Ecoles Numériques » et sollicite auprès des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze une subvention DETR à hauteur de 50% et une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30 % dans la limite du plafond d'assiette éligible à la subvention. ■

Recrutement Emplois d'Avenir

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer 2 postes, dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir », dans les conditions suivantes :

- Contenu du 1^{er} poste : Animatrice et Agent polyvalent
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC
- Date de création du poste : 1^{er} mai 2016
-
- Contenu du 2^e poste : Agent d'entretien des espaces publics (voirie, parcs et jardins, stade...) et des bâtiments publics
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC
- Date de création du poste : 1^{er} mai 2016

Compte administratif 2015

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015.

Section de fonctionnement

- Dépenses :950 317,52 €
- Recettes :1281 800,42 €

Section d'investissement

- Dépenses :746 443,09 €
- Recettes :648 769,05 €

Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :331 482,90 €
- Résultat antérieur laissé en fonctionnement :/

► **TOTAL :331 482,90 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- 1] Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **244 718,93 €** (compte 1068)
- 2] Affectation complémentaire en réserves : **86 763,97 €** (compte 1068)

Cette délibération est **adoptée à l'unanimité.** ■

Compte de gestion 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion.

Budget primitif 2016

A la majorité (1 contre et 2 abstentions), le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016.

Section de fonctionnement

- Dépenses - Recettes :1 271 438,00 €

Section d'investissement

- Dépenses :982 129,93 €
- Recettes :1 172 697,90 €

Compte administratif 2015 - Budget annexe le Colombier

A la majorité (2 abstentions), le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015 du budget annexe Le Colombier.

Section de fonctionnement

- Dépenses :276 504,07 €
- Recettes :386 591,54 €

Section d'investissement

- Dépenses :549 990,57 €
- Recettes :399 183,39 €

Compte de gestion 2015 - Budget annexe le Colombier

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget annexe Le Colombier.

Budget primitif 2016 - Budget annexe le Colombier

Adopté à la majorité (2 abstentions), le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget annexe Le Colombier.

Section de fonctionnement

- Dépenses - Recettes :413 059,32 €

Section d'investissement

- Dépenses - Recettes :317 024,60 €

Vote des taux des taxes - Année 2016

A la majorité (3 abstentions), le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des taxes :

- Taxe Habitation :10,56 %
- Taxe Foncière (bâti) :15,84 %
- Taxe Foncière (non bâti) :62,40 %

SEANCE du 17 mai 2016

Révisions tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de réviser les tarifs suivants :

PISCINE	
Adultes (> 12ans)	3,00 €
Carte Adultes 15 bains	40,00 €
Enfants (de 3 à 12 ans)	1,50 €
Carte enfants 15 bains	15,00 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement			
Habitants de la commune		Hors commune	
Tranche A	34,00 €	Tranche A	44,00 €
Tranche B	41,00 €	Tranche B	53,00 €
Tranche C	49,00 €	Tranche C	64,00 €
Tranche D	59,00 €	Tranche D	77,00 €

Règlement intérieur espace jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de l'espace-jeunes. Son but est de réguler la vie et le fonctionnement du club des jeunes. ■

Désignation assistant à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre : Réfection salles de classes

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réfection des salles de classes et pour ce faire de s'adjoindre les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera Corrèze Ingénierie. Il charge le Maire de procéder à la consultation d'un maître d'œuvre.

Le projet de réfection consiste à un rafraîchissement de l'ensemble du site de l'école en traitant différents éléments ayant subi les outrages du temps. ■

Conditions d'utilisation des salles par les associations communales

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs applicables aux associations communales pour l'utilisation de la salle du temps libre et de la grande salle.

Ces tarifs seront applicables sous certaines conditions (les associations doivent transmettre leur compte financier approuvé par leur AG, le maire ou son représentant doit être invité aux AG, toute nouvelle association qui décidera de fixer son siège sur la commune et qui souhaite bénéficier des tarifs énoncés ci-dessous devra apporter la preuve qu'au moins 60% de ses adhérents sont flégeois et que 80 % des membres du bureau aussi. Sinon le tarif habitants de la commune sera appliqué. ■

Occupation	Salle du Temps Libre	Grande Salle
2 premières utilisations	Gratuites	Gratuites
3 ^e utilisation (50% du tarif habitant commune)	75 € pour 12 h. ou 150 € pour 24 h.	225 € pour 24 h. ou 300 € pour W.E.
4 ^e utilisation (70% du tarif habitant commune)	105 € pour 12 h. ou 210 € pour 24 h.	315 € pour 24 h. ou 420 € pour W.E.
5 ^e utilisation (100% du tarif habitant commune)	150 € pour 12 h. ou 300 € pour 24 h.	450 € pour 24 h. ou 600 € pour W.E.



Convention de mise à disposition des locaux et de matériel «Place des Marchés» avec les associations communales

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la convention présentée et charge le Maire de la signer. Il s'agit de mettre à disposition les infrastructures de la place des marchés aux associations communales à titre gracieux.

Une caution de 1000 € devra être déposée en mairie et toute demande d'utilisation devra se faire sur l'imprimé réservé à cet effet et disponible en mairie. ■

FDEE19 : Retrait de 5 communautés de communes

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que les communautés de communes suivantes se retirent de la FDEE19 (Fédération Départementale de l'Electricité et de l'Energie 19) :

- Lubersac Auvézère,
- Canton de Mercoeur,
- Canton de St Privat,
- Canton de Beynat,
- Sud Corrèzien.

Il s'agit de restituer la compétence « électrification » aux différentes communes, membres de ces communautés de communes.

Ces communes auront ensuite la possibilité de transférer la compétence « électrification » et la compétence « d'infrastructures de recharge des véhicules électriques » à la FDEE19 à titre individuel. ■

FDEE19 : Retrait de la compétence optionnelle «communications électroniques»

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts sur le retrait de compétence optionnelle « communications électroniques ». ■



Carnet Etat Civil

du 1/01 au 30/06/2016

MARIAGES

■ Guillaume Bernard Marie DE RESSEQUIER et Marie Claire Philippine CHARDON DU RANQUET
30 juin 2016 - 4 Place de l'Eglise



■ Tom MEZIERES né le 24 février 2016
de Xavier Nicolas MEZIERES
et Gaëlle COUNORD
Sauvagnac

■ Leïakim DESTINÉ née le 29 février 2016
de David DESTINÉ
et Annouchka VIGNOLET
Le Noyer

■ Simon CANY PATARIN né le 5 mars 2016
de Guillaume Claude André PATARIN
et Pascale CANY
Les Chapelaudes

■ Louis LAJOINIE né le 4 avril 2016
de Lilian LAJOINIE
et Eulalie Déborah RAMOND-BERNARDO
Tardou

■ Louise CEYROLLES née le 26 avril 2016
de Julien CEYROLLES
et Amandine HOSPITAL
Chemin de La Besse

NAISSANCES

■ Gabin JARAUD né le 1^{er} mai 2016
de Olivier JARAUD
et Christine FROIDEFOND
1 rue du Champ du Grillon

■ Zélie Marie AGELOUX née le 3 mai 2016
de Jordane AGELOUX et Magalie NOUAILLAT
Le Moulin Haut

■ Matéo Christophe Daniel LEMOINE
né le 18 mai 2016
de Jérémy LEMOINE et Madleen DELON
Lacombe

■ Agathe Agnès Joëlle MAZET
née le 3 juin 2016
de Ludovic Damien Cyril MAZET
et Anaïs Marie SOULIER
Berchat

■ Guilhem Marie BEAUVAL
né le 15 juin 2016
de Joseph-Antoine Marie BEAUVAL
et Soline Marie-Liesse RIQUET
Sauvagnac

DÉCÈS

■ Louis Gabriel COURAUD, 95 ans
décédé le 4 janvier 2016
Berchat

■ Jean Louis ROUHAUD, 88 ans
décédé le 7 février 2016
22, rue du Colombier

■ Marie Rose TREUIL épouse DELMOND, 87 ans
décédée le 9 février 2016
Laubeyrie

■ Louis BERGER, 72 ans
décédé le 11 février 2016
4 avenue du 8 mai

■ Marie-Pierre Françoise BERGEAL, 41 ans
décédée le 18 mars 2016
Les Quatre Routes de Lauvinerie

■ Denise VERLHAC épouse VALADE, 67 ans
décédée le 20 mars 2016
La Rebeyrotte

■ Alain Marie Joseph CHAMBON, 80 ans
décédé le 22 mars 2016
La Maurie

■ Pierre DELPY, 102 ans
décédé le 23 avril 2016
Berchat

■ Elise EDO veuve GOUT, 85 ans
décédée le 4 mai 2016
Martignac

■ Léa Marie Rose VAUJOUR veuve ALVINERIE, 84 ANS
décédée le 19 mai 2016
Mons

■ Jean Louis GABRIEL, 97 ans
décédé le 27 mai 2016
Lacombe

